



## LES ENSEIGNEMENTS DE COMPLÉMENTS

Les langues anciennes (latin/grec) et les langues vivantes régionales seront enseignées en « enseignement de complément ».

### L'ESSENTIEL :

- Il ne faut pas les confondre avec les enseignements complémentaires qui sont les EPI et l'AP.
- Les enseignements de complément sont le latin-grec et les langues régionales.
- Seuls les élèves qui suivront les EPI langues et cultures de l'antiquité ou langue et culture régionale pourront suivre l'enseignement de complément.
- Pour l'instant, la DGESCO y réfléchit encore, mais les EPI liés à ces enseignements devraient avoir un régime dérogatoire. Les élèves qui prendront ces enseignements complémentaires devraient pendant trois ans suivre le même EPI.
- Les enseignements complémentaires représenteront 5 heures de cours sur le cycle 4 soit une heure en 5<sup>ème</sup> et 2 heures en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.
- Ils seront financés sur une dotation complémentaire (voir l'article sur les marges-profs).

[Voir l'article « latin et langues régionales »](#)

### LE TEXTE OFFICIEL

*L'enseignement de complément « porte sur un enseignement de langues et cultures de l'antiquité ou sur un enseignement de langue et culture régionales. Cet enseignement peut être suivi au cours des trois années du cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de deux heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième ».*

**Article 7 du projet d'Arrêté**